

MR MUSCLE NETTOYANT CHLORE II

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	1
	Santé		Risques d'incendie	0
	Réactivité		Réactivité	0
Danger spécifique				
Vêtement: Aucun requis de protection	Apparence Blanc. Poudre Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.			

Section 1. Identification du produit et de la compagnie				
Nom du produit	MR MUSCLE NETTOYANT CHLORE II		Code	94495
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.		PMS#	438691
FTSS#	126468001		Date de validation	6/9/2004
Siège social aux É.U. JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	Siège social au Canada JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131		Date d'impression	6/9/2004
			Remplace	Aucune validation antérieure
			En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Quartz	14808-60-7	0.1-1.0	<p>OSHA (États-Unis). TWA: 0.1 mg/m³</p> <p>ACGIH (États-Unis). TWA: 0.1 mg/m³</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques: Substance identified by other sources as a suspected or confirmed human carcinogen. Respirable fraction. The concentration of respirable dust for the application of this limit is to be determined for the fraction passing a size-selector with the character</p> <p>TWA: 0.05 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 2001). Remarques: See Appendix A - NIOSH Potential Occupational Carcinogen TWA: 0.05 mg/m³ 10</p>	Non disponible.

Carbonate de sodium	497-19-8	1-5	heure(s) Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 4090 mg/kg [Rat]. 6600 mg/kg [Souris]. POUSSIÈRES (CL50): Aiguë: 2300 mg/m ³ 2 heure(s) [Rat].
Calcium carbonate	1317-65-3	60-100	ACGIH (États-Unis). TWA: 10 mg/m ³ NIOSH REL (États-Unis, 2001). Remarques: TWA: 5 mg/m ³ 10 heure(s). Forme: Fraction inhalable TWA: 10 mg/m ³ 10 heure(s). Forme: Total OSHA PEL (États-Unis, 1993). Remarques: TWA: 5 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable TWA: 15 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Empoussiérement total OSHA PEL 1989 (États-Unis, 1989). Remarques: TWA: 5 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable TWA: 15 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Empoussiérement total	ORALE (DL50): Aiguë: 6450 mg/kg [Rat].

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Peut irriter modérément les yeux.

Peau Peut irriter modérément la peau.

Inhalation Inconnu.

Ingestion Inconnu.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Inconnu.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec la peau Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Consulter un médecin.

Notes au physicien Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Inconnu.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu. Contient une oxydant. Pourrait s'enflammer par combustion spontanée en présence de substances combustibles. Les contenants peut faire éclater en chaleur du feu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Respiratoire</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis. L'utilisation de ce produit ne produira pas d'aérosols respirables tels que la poussière de quartz respirable.
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Poudre
Odeur	Du pin.
Couleur	Blanc.
pH	10.6 (Conc. (% poids/poids): 10) [Basique.]
Solubilité dans l'eau	Faible

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les acides. Eviter de mélanger avec: Ammoniac.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	L'exposition prolongée et excessive à la silice cristalline inhalable pourrait causer la silicose, une forme de fibrose pulmonaire. Le risque d'en résulter de graves lésions permanentes aux poumons. Lorsque le produit est utilisé selon les directives, l'exposition au produit est minimale. NTP: La silice cristalline est classée en tant que substance cancérogène prévue pour les humains par le NTP "substances ou groupes de substances pouvant être raisonnablement prévus comme cancérogènes".

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
------------------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Calcium carbonate, Carbonate de sodium
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Calcium carbonate, Carbonate de sodium

état Massachusetts RTK: Calcium carbonate
Pennsylvanie RTK: Calcium carbonate

Il n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens**SIMDUT Classification** Sans objet.**Symbole du SIMDUT****Information sur les produits enregistrés** Sans objet.**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).**Section 16. Renseignements supplémentaires****Autres considérations spéciales** Non disponible.**Version** 1.02**Avis au lecteur**

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.